

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE – BTS Bank –

Siège social : 56, Avenue Mohamed V 1002 - Tunis

1- Décision ayant autorisée l'opération:

La Banque Tunisienne de Solidarité -BTS Bank- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 11 Juillet 2018 a décidé de porter le capital social de quarante millions de dinars (40 000 000 DT) à soixante millions de dinars (60 000 000 DT) avec suppression des droits préférentiels de souscription.

L'augmentation de capital se fera par conversion des dotations du Fonds de Solidarité Nationale.

2- Montant de l'augmentation de capital :

Le montant de l'augmentation de capital s'élève à 20 000 000 DT et est réservé à l'Etat Tunisien.

La participation de l'Etat Tunisien dans le capital de la Banque Tunisienne de Solidarité -BTS Bank- après augmentation, sera ainsi de 59,2%.

Actionnaires	Nbre d'actions	Val Nominale action (dinars)	Montant Participation (dinars)	% Participation
<u>Participation Publique</u>	<u>4 151 033</u>	<u>10</u>	<u>41 510 330</u>	<u>69,2%</u>
Etat Tunisien	3 550 933	10	35 509 330	59,2%
Entreprises publiques	600 100	10	6 001 000	10,0%
<u>Participation Privée</u>	<u>1 848 967</u>	<u>10</u>	<u>18 489 670</u>	<u>30,8%</u>
Personnes morales	252 200	10	2 522 000	4,2%
Personnes physiques	1 596 767	10	15 967 670	26,6%
Total	6 000 000	10	60 000 000	100,0%

3- Prix d'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Juillet 2018 a décidé l'exemption de l'Etat Tunisien à payer une prime d'émission.

Ainsi, l'opération se fera par l'émission de 2 000 000 actions ordinaires nouvelles au pair, soit 10 dinars l'action.

Les actions seront libérées intégralement lors de la souscription.

4- Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2018.

5- Délai de souscription :

Le délai ouvert pour les souscriptions est de quinze (15) jours à compter de la publication de la présente notice au JORT, et pourra être clôturé par anticipation, sans préavis, en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.